

7668



NATIONS UNIES

CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

Distr.: GENERALE

E/ECA/CM.22/8
21 mars 1996

Original : FRANCAIS

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Dix-septième réunion du Comité technique
préparatoire plénier

Addis-Abeba (Ethiopie)
30 avril - 3 mai 1996

COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Trentième et unième session de la Commission/
vingt-deuxième réunion de la Conférence
des ministres

Addis-Abeba (Ethiopie)
6-8 mai 1996

**RAPPORT INTERIMAIRE COMMUN OUA/CEA SUR LA MISE EN OEUVRE
DU TRAITE INSTITUANT LA COMMUNAUTE ECONOMIQUE AFRICAINE**

1. Après l'entrée en vigueur du Traité d'Abuja, le 12 mai 1994, il a fallu continuer l'élaboration de ses protocoles et leur soumission à l'examen et approbation du Comité directeur permanent de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), élaborer une version résumée du Traité ainsi qu'un projet de règlement intérieur de la Commission économique et sociale prévue à l'article 15 dudit Traité et réfléchir à un nouvel organigramme du secrétariat OUA/Communauté. Par ailleurs, le secrétariat général a organisé des réunions de concertation avec les secrétariats des communautés économiques régionales.

I. ETAT DES PROTOCOLES

A. Les projets de protocoles déjà lus par le Comité directeur permanent

		<u>Langues</u>
a)	<u>Première lecture</u>	
	Projet de protocole sur l'industrie	Anglais/Français
b)	<u>Deuxième lecture</u>	
i)	Projet de protocole sur les règles d'origine des produits devant être commercialisés au sein de Communauté économique africaines	Toutes ¹
ii)	Projet de protocole sur la coopération douanière au sein de la Communauté économique africaine	Toutes
iii)	Projet de protocole sur les relations entre la Communauté économique africaine et les communautés économiques régionales (N.B. Soumis à sa vingt-sixième session ordinaire, le Comité directeur permanent a renvoyé l'examen en troisième lecture de ce projet à sa vingt-septième session)	Toutes
c)	<u>Troisième lecture</u>	
i)	Projet de protocole sur les transports et communications	Toutes
ii)	Projet de protocole sur la libre circulation et les droits de résidence et d'établissement	Toutes

B. Les Projets de protocole déjà élaborés mais non encore lus par le Comité directeur permanent

a)	Projet de protocole (révisé) sur l'industrie (N.B. Soumis à sa vingt-sixième session ordinaire, l'examen de ce projet a été reporté à la vingt-septième session du Comité directeur permanent)	Toutes
b)	Projet de protocole sur la science et la technologie	Anglais

¹ Toutes les langues de travail de l'OUA.

Langues

- | | | |
|----|--|--------------------------------|
| c) | Projet de protocole sur l'harmonisation, l'assurance de la qualité et les systèmes de mesure | Anglais/Français/
Portugais |
| d) | Projet de protocole relatif au Fonds de solidarité, de développement et de compensation de la Communauté économique africaine | Anglais/Français |
| e) | Projet de protocole relatif à l'Union africaine de compensation, des paiements et de coopération monétaire | Anglais/Français |
| f) | Projet de protocole relatif au commerce de transit et aux facilités de transit à l'intérieur de la Communauté | Anglais/Français |
| g) | Projet de protocole relatif à l'abaissement et à l'élimination des barrières douanières pour certains produits destinés à être échangés à l'intérieur de la Communauté | Anglais/Français |
| h) | Projet de protocole sur l'énergie et les ressources naturelles | Français |
| i) | Projet de protocole sur les barrières non tarifaires à éliminer entre les Etats membres | Anglais |
| j) | Projet de protocole sur la simplification et l'harmonisation des formalités et des documents commerciaux | Anglais |
| k) | Projet de protocole relatif au Parlement panafricain; | |
| l) | Projet de protocole relatif à la promotion commerciale; | |
| m) | Projet de protocole sur l'alimentation et l'agriculture. | |

C. Les projets de protocole non encore élaborés

- a) Projet de protocole relatif aux statuts de la Cour de Justice;
- b) Projet de protocole sur l'environnement;
- c) Projet de protocole sur le Statut juridique d'une entreprise communautaire et multinationale;
- d) Projet de protocole sur l'éducation, la formation et la culture;
- e) Projet de protocole sur les ressources humaines et les affaires sociales;
- f) Projet de protocole sur la santé et la population;
- g) Projet de protocole relatif aux dispositions générales concernant le Botswana, le Lesotho, la Namibie et le Swaziland;
- h) Projet de protocole relatif aux dispositions spéciales concernant les pays les moins avancés, enclavés, semi-enclavés et insulaires;

- i) Projet de protocole sur les relations de la Communauté avec les organisations continentales africaines, les organisations non-gouvernementales africaines et les organisations et associations socio-économiques africaines;
- j) Projet de protocole sur les relations de la Communauté avec les Etats tiers et les organisations internationales;
- k) Projet de protocole sur les relations des Etats membres avec les Etats tiers et les organisations internationales.

II. VERSION RESUMEE DU TRAITE

2. Un épitomé du Traité, élaboré en français, est en train d'être traduit dans les autres langues de travail de l'OUA. Il serait souhaitable qu'il soit également traduit dans les différentes langues vernaculaires des Etats membres.

III. PROJET DE REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMISSION ECONOMIQUE ET SOCIALE

3. Ce projet, élaboré également en français, est déjà traduit dans les autres langues de travail de l'OUA et est actuellement à la frappe. Il sera soumis à l'examen et à l'adoption de la première réunion de la Commission économique et sociale qui, conformément à la résolution AHG/Res. 2235(XXXI) de la trente et unième session ordinaire de l'Assemblée des chefs d'Etat et de gouvernement devra être convoquée par le Secrétaire général dans les meilleurs délais, probablement avant la fin de l'année en cours.

IV. PROJET D'ORGANIGRAMME DU SECRETARIAT OUA/COMMUNAUTE

4. Grâce au concours du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le secrétariat général a bénéficié de l'étude d'un consultant sur la structure de l'OUA/Communauté. Sur la base de cette étude, le secrétariat général a créé un groupe de travail qui a proposé un projet d'organigramme du Secrétariat OUA/Communauté soumis à chaque département pour discussion.

5. Ce projet sera soumis à la prochaine réunion du Comité ad hoc de l'OUA sur les structures avant son examen par le Comité consultatif sur les questions administratives et budgétaires.

V. REUNION DE CONCERTATION ENTRE LES SECRETARIATS DES COMMUNAUTES ECONOMIQUES REGIONALES ET LE SECRETARIAT GENERAL DE L'OUA

6. Après l'entrée en vigueur du Traité instituant la Communauté économique africaine, dont l'article 6 accorde un rôle primordial aux communautés économiques régionales, dans l'édification de la Communauté panafricaine, il était opportun pour le secrétariat général, qui est également celui de la Communauté, de se concerter avec les secrétariats de ces communautés pour une harmonisation de vues sur les modalités pratiques de coordination d'activités dans la conduite du projet d'intégration continentale.

7. Ainsi, sur invitation du Secrétaire général de l'OUA, une rencontre entre hauts fonctionnaires des secrétariats des communautés économiques régionales et ceux du secrétariat général a eu lieu le 29 mars 1995 au Caire (Egypte), sous la présidence de Son Excellence l'Ambassadeur Brownson Dede, Secrétaire général adjoint chargé du Département économique et de la coopération, immédiatement après la dix-septième session extraordinaire du Conseil des ministres de l'OUA sur les questions économiques et sociales de l'Afrique.

8. La réunion a, entre autres :

a) examiné et approuvé, après amendement, un projet de protocole sur les relations entre les communautés économiques régionales et la Communauté économique africaine, pour soumission à la prochaine réunion du Comité directeur permanent de l'OUA;

b) recommandé que l'OUA prenne part aux réunions statutaires des communautés économiques régionales;

c) suggéré la tenue d'une réunion entre le Secrétaire général du Marché commun de l'Afrique de l'Est et de l'Afrique australe (COMESA) et le Secrétaire exécutif de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), en présence du Secrétaire général de l'OUA, pour trouver les voies et moyens de renforcer les relations entre ces deux communautés;

d) souligné la nécessité de mobiliser des ressources pour la conduite des projets nationaux et régionaux; et

e) reconnu que la mise en oeuvre du Programme d'action du Caire devrait être réalisée aux niveaux national, régional et continental.

9. Une autre réunion a eu lieu à Addis-Abeba le 20 juin 1995 et est convenue de revoir le projet de protocole sur les relations entre les communautés économiques régionales et la Communauté économique africaine. Le projet, qui a été révisé à Lusaka (Zambie) à l'invitation du COMESA, sera soumis à l'examen de la première réunion de la Commission économique et sociale, après avoir reçu l'aval des communautés économiques régionales et de la Communauté économique africaine.

10. Une réunion s'est tenue à cet effet le 16 octobre 1995 au siège de la Communauté pour examiner et adopter le projet de Protocole de Lusaka.